

10-INT-433

Interpellation



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le - 5 OCT. 2010

Scanné le _____

Opération Mac Donald ou Burger King ?

Après l'armée, c'est la gendarmerie qui est de corvée de surveillance de demeures d'ambassadeurs et, plus particulièrement, de celle de l'Ambassadrice des Etats-Unis à l'ONU.

Or, les Nations Unies disposent de leur propre service de sécurité. Quant à la Confédération, elle dispose du Service fédéral de sécurité qui trouve sa base légale dans la Loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (art. 22 à 24 LMSI). En vertu de cette loi, l'Office fédéral de la police assure, en collaboration avec les autorités cantonales, par le biais du Service précité, la protection des autorités et des bâtiments de la Confédération, ainsi que celle des personnes et des bâtiments dont la Confédération doit garantir la sécurité en vertu du droit international public.

Il y a encore peu, c'était l'armée qui s'occupait de cette surveillance. Il paraît surprenant qu'aujourd'hui ce soit la gendarmerie qui doive assurer ce type de service alors qu'elle est clairement en sous-effectif comme on n'a cessé de le répéter ces dernières années.

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1.- Pour quelle raison la surveillance de la résidence de l'Ambassadrice des Etats-Unis à l'ONU est-elle assurée par la gendarmerie et non par le Service de sécurité des Nations Unies, éventuellement en collaboration avec le Service fédéral de sécurité, voire avec l'armée ?
- 2.- Est-il exact que c'était l'armée qui assurait cette surveillance au préalable et depuis quand la gendarmerie s'est-elle vu attribuer cette tâche ?
- 3.- Combien de gendarmes sont affectés chaque jour à la surveillance de la résidence de l'Ambassadrice des Etats-Unis à l'ONU ?
- 4.- Des négociations sont-elles en cours avec les Nations Unies à Genève et/ou le Département fédéral de justice et police et, plus particulièrement l'Office fédéral de la police, pour trouver une autre solution ?

Lausanne, le 5 octobre 2010

Gloria Capi

Souhaite développer.